



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
Mardi 14 novembre 2023

**POLITIQUE DE L'HABITAT : ALLEE DU CAIRN - SUBVENTION**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Anne-Valérie RODRIGUES, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUËLLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Isabelle GUSMINI, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Guillaume GOURLAIN à Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO à Christian PERRIEN, Antoine GOYER à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Claude ORVOINE.

**Absent :** Clémence LE BIHAN, Jean-Baptiste BOUYER.

**Secrétaire de séance :** Patrick GOUËLLO.

|               |
|---------------|
| Présents : 27 |
| Pouvoirs : 04 |
| Absents : 02  |

n°18

**POLITIQUE DE L'HABITAT : ALLEE DU CAIRN - SUBVENTION**

Rapporteur : Cédric ORVOEN

La Commune de Ploemeur a souhaité favoriser la production de logements locatifs publics financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) sur son territoire. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 4 octobre 2017, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m<sup>2</sup> de surface habitable.

En 2021, la commune de Ploemeur a souhaité également soutenir la production de logements faisant l'objet d'un Bail Réel Solidaire (BRS). Le BRS apparaît comme une solution pour garantir l'accès à la propriété assurant la constitution d'un parc pérenne de logements en accession abordable. Il est dans l'intérêt pour la collectivité de favoriser et développer la mixité sociale. Le Conseil municipal, lors de sa séance du 17 février 2021, a décidé de mettre en place une aide modulable de 35 € par m<sup>2</sup> de surface habitable pour soutenir la production de logements en Bail Réel Solidaire.

La SCCV KERKASTELL a obtenu un permis de construire n° 05616221L0023 le 09 juillet 2021 et un permis de construire modificatif n° 05616221L0023 M01 le 02 octobre 2023 pour l'opération, l'Orée du Ter, 6 allée du Cairn consistant en la construction d'un collectif comprenant 21 logements collectifs en accession sociale de type Bail Réel Solidaire.

L'Office Foncier Solidaire (OFS), Keredes promotion immobilière, sollicite une subvention.

Sur les 21 logements, le programme est financé en BRS, 9 logements T2, 10 logements T3, 2 logements T4.

La surface habitable est 1265,40 m<sup>2</sup>, la subvention est donc de 44 289 €.

**Vu** la délibération du conseil municipal du 17 février 2021 décident de mettre en place une aide pour la production de logements en Bail Réel Solidaire ;

**Vu** l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 2 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis de la commission 3 « Finances et ressources humaines, agglomération» du 2 novembre 2023 ;

**Vu** la demande de l'Office Foncier Solidaire, Keredes Promotion Immobilière ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 35 € le mètre carré de surface habitable à Keredes Promotion immobilière pour la production de 21 logements financés en BRS.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,  
Maire